



**Chambre régionale des comptes  
du Nord-Pas-de-Calais**

ROD.0399

# **RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES**

**- Commune de Douvrin -**

**(Département du Pas-de-Calais)**

**SUIVI DES REPONSES DES ORDONNATEURS**

## Résumé

Située dans le triangle Béthune-Lille-Lens, la commune de Douvrin (5 483 habitants) est membre du syndicat intercommunal de la zone industrielle Artois-Flandres (SIZIAF) ainsi que de la communauté d'agglomération de l'Artois qui perçoit la taxe professionnelle depuis sa création. Examinant la gestion de la commune depuis 1999, la chambre a formulé des observations relatives à la gestion financière et comptable ainsi qu'à la situation financière de la collectivité.

La collectivité se trouve sous-encadrée. Elle n'a plus de directeur général des services correspondant au cadre d'emploi requis et le personnel du service finances-comptabilité exerce des tâches qui excèdent les responsabilités prévues par ses statuts. Il n'a pas été mené d'actions de formation spécifiques.

Dans ces conditions, la chambre a relevé de nombreuses anomalies en matière de fiabilité des comptes. La commune n'a pas mis en place la comptabilité des engagements rendue obligatoire par la loi. L'engagement des dépenses n'étant pas maîtrisé, la qualité de l'information financière s'en trouve affectée. Il n'est pas possible de déterminer les restes à réaliser en fin d'exercice, si bien que les résultats de l'exécution budgétaire sont faussés. Les opérations de rattachement des charges ne sont effectuées que depuis 2005 et sont incorrectement exécutées et sous évaluées entraînant une inexactitude du résultat comptable. De multiples factures sont payées dans des délais souvent très importants, pour des volumes financiers qui ont représenté jusqu'à 37 % des dépenses annuelles de fonctionnement et 24 % d'investissement. En raison de ces désordres, plusieurs dizaines de doubles paiements de factures ont pu être constatés. Des difficultés d'exécution des contrats ont pour conséquence le recours à des transactions.

Les principaux indicateurs de santé financière traduisent une situation délicate. L'autofinancement disponible est quasi-nul sur la période. Les dépenses de fonctionnement sont élevées en comparaison régionale comme nationale et le coefficient de rigidité, qui en mesure le poids, est l'un des plus élevés de la région. En 2005, en dépit d'un emprunt mobilisé en fin d'exercice, la trésorerie n'aura pas permis de mettre en paiement la totalité des factures déjà parvenues qui n'ont finalement été honorées qu'en 2006.

Le niveau élevé des dépenses de fonctionnement trouve notamment son origine dans l'évolution des dépenses de personnel titulaire celui-ci ayant progressé de 65 à 102 postes. Il est également fait un large recours au personnel non titulaire et aux emplois aidés.

Les marges de manœuvre sont réduites puisque Douvrin a accru la pression fiscale sur les ménages par une action sur le taux du foncier bâti et de la taxe d'habitation. Le mécanisme triangulaire mis en place, à partir de la création de la communauté d'agglomération de l'Artois, pour la perception et la redistribution de la taxe professionnelle, a contribué à faire émerger une dette dont les origines sont anciennes et dont le remboursement représente 459 K€ par an. Un plan de cessions immobilières a dû être établi et contribue de fait au remboursement de la dette. Des hausses des tarifs publics ont été décidées mais n'ont qu'une incidence limitée sur les finances communales. De fait, le déficit 2005, si on le corrigeait au vu des éléments d'insincérité relevés par la chambre, s'approcherait du seuil de 10 % au-delà duquel les mesures prévues par la loi auraient pu être mises en œuvre pour le rétablissement de l'équilibre.